

Anne Bernard Hoti

Assistante sociale en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada)
Fontaines-Saint-Martin

Le collectif « D'ici et d'ailleurs », passeur d'humanité

« D'ici et d'ailleurs » est un groupe de rencontres entre personnes réfugiées¹ et françaises, mis en place par un centre d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) en 2015, sous forme participative. Il a été créé à la demande de personnes hébergées souhaitant rencontrer des Français dans une relation autre que celle de l'aide, telle qu'elles peuvent en retrouver au Restos du cœur ou en assistant à des cours de français. Basé sur des relations égalitaires, il réunit mensuellement 30 à 40 personnes qui organisent des sorties ou des activités de manière mensuelle et où chacun est libre de proposer des activités ou de partager ses passions. Le Collectif est à l'origine de groupes fixes, soit un atelier dessin, un groupe « blabla » de conversation en français, mais aussi de nombreuses activités, telles que des sorties culturelles (visite de lieux culturels, musées), des activités sportives ou des sorties familiales le week-end. Le Collectif fédère des personnes de toutes nationalités et de toutes origines socioculturelles, impliquées dans l'organisation du groupe. L'interculturalité est vécue comme une richesse par l'ensemble des membres.

En tant que coordinatrice du groupe, je ressens une inestimable chance de pouvoir y participer, car je ressens, à chaque séance, une très forte charge émotionnelle positive. Le fait de favoriser la participation et le pouvoir d'agir des personnes hébergées au sein du Collectif, depuis ma place d'assistante sociale en Cada, me permet d'enrichir grandement ma pratique. Toutefois, n'arrivant pas à cerner les contours du Collectif, il m'a semblé nécessaire de comprendre ses enjeux et ses effets.

La première hypothèse est que le Collectif restaure le lien d'humanité des personnes réfugiées, malmenées par les traumatismes subis au pays d'origine et lors du chemin de l'exil, et favorise également leur intégration future à la société d'accueil. Au regard des traumatismes psychiques, voire physiques subis par un grand nombre de réfugiés, la dynamique de reconstruction peut passer par un mouvement de résilience. Celui-ci est envisagé comme un processus multifactoriel engageant tous les sujets qui vont être en relation avec la personne concernée². Le travail de reconstruction est certes individuel, mais il peut passer par le relationnel comme base de partage et de sécurité. Les personnes réfugiées sont généralement très isolées. Le plus souvent, elles n'ont pas, sur place, d'entourage familial, amical ou professionnel, hormis éventuellement leur conjoint et leur enfant, voire la communauté du pays d'origine présente. Le Collectif permet alors aux personnes de se recréer un réseau relationnel dans un cadre bienveillant et sécurisant. Il peut donc participer au rôle de « périphérie affective », défini comme « un maillage de l'ensemble des relations sociales³ ». C'est grâce à cette périphérie affective que la personne va pouvoir se sécuriser, trouver du réconfort. La restauration des liens interpersonnels lui permet ainsi de retrouver sa place au sein de la communauté humaine. En effet, le groupe, composé de

personnes bienveillantes et offrant une stabilité, permet certainement aux personnes de s'ouvrir, de « lâcher » un peu dans un espace contenant. La fiabilité du groupe, qui peut s'apparenter à une figure d'attachement, propose ainsi une enveloppe sécurisante. Nous pouvons penser que le Collectif participe à développer un sentiment d'appartenance ainsi qu'à répondre à un besoin de reconnaissance et d'inclusion à la communauté humaine, voire à la société d'accueil.

Le groupe permet également de limiter les effets anxio-gènes et parfois destructeurs de l'inactivité, de l'attente et de l'incertitude face à un avenir difficilement prévisible et maîtrisable. En effet, les demandeurs d'asile sont face à l'impossibilité de travailler, ce qui les empêche de construire un réseau et de retrouver par ce biais une estime de soi. Le sentiment d'appartenance au Collectif peut pallier en partie cela en aidant les personnes réfugiées à mobiliser leurs ressources : les participants français montrent aux personnes réfugiées qu'ils croient en elles, ce qui leur permet de reprendre confiance et de gagner en autonomie dans la société d'accueil. Cela leur permet également de faire bouger leur identité sociale, peu valorisée. En effet, les personnes peuvent se définir comme demandeurs d'asile, parents, résidents d'un foyer, mais elles ont peu de droits et d'accès à des choses plus valorisantes. Leurs ressources financières étant très faibles, l'accès aux loisirs est, par ailleurs, très limité. Grâce au Collectif, les personnes réfugiées retrouvent une meilleure estime d'elles-mêmes.

La deuxième hypothèse est que le Collectif permet une réelle ouverture sur le pays dans lequel vivent les personnes réfugiées. N'oublions pas que l'absence de droit au travail, conjugué à la vie en Cada, place les demandeurs d'asile en marge de la société. De surcroît, il permet également aux personnes d'apprendre et de pratiquer la langue française. Il apporte le sentiment d'être accueilli par la société, contrairement à ce qui peut parfois être vécu à travers la procédure de demande d'asile. Ce ressenti d'ouverture, d'inclusion, est un préalable très positif, voire indispensable à l'effort d'intégration.

Enfin, la troisième hypothèse concerne la société française, puisque le Collectif permet de lutter contre les préjugés et de s'ouvrir à la diversité. Pour toutes ces raisons, il peut être perçu comme un dispositif relevant du *care* ou du « prendre soin ». Il permet de prévenir la souffrance psychique des personnes réfugiées en palliant à l'attente, en rompant l'isolement et en amenant les personnes à se réapproprier leur vie. En cela, il semble non seulement nécessaire mais essentiel à l'intégration des demandeurs d'asile au sein de la communauté d'accueil. La participation au Collectif, loin de remplacer une aide psychologique, contribue à un mieux-être ou une amélioration de la santé mentale des personnes réfugiées. C'est également une magnifique illustration de l'humanité, dans son sens le plus noble. ▶

¹ J'emploie le terme de « réfugié » selon sa définition par la convention de Genève et non au sens restrictif d'une personne ayant obtenu une réponse positive d'un État à sa demande de protection. Voir sur ce point la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés. Repéré à <https://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugiés.html>

² Vanborre, V. (2018). Les ressources relationnelles, un moteur de vie. *Rhizome*, 69-70(3), 30.

³ Clervoy, P. (2016). *Traumatismes et blessures psychiques*. Paris : Lavoisier.